

Page 4, ligne 17, retranchez depuis "accumulés" jusqu'à la fin de l'article dix.

Page 4, ligne 33, après "en" insérez "nombre en"

Page 4, ligne 50, après "capital" insérez le paragraphe suivant;

"2. Ce règlement n'aura de force ni d'effet qu'après avoir été approuvé par un vote d'actionnaires représentant au moins les deux tiers du capital social émis, et qui seront présents en personne ou représentés par fondés de pouvoirs à une assemblée générale dûment convoquée pour en délibérer."

Page 5, ligne 16, après "Calgary" insérez : "et ayant été donné par circulaire affranchie et enregistrée expédiée par la poste à chaque actionnaire à sa dernière adresse connue."

Page 5, ligne 37, retranchez "trente-huit."

Page 5, ligne 47, retranchez depuis "décembre" jusqu'à la fin de l'article dix-neuf.

#### *Dans le préambule.*

Afin que le préambule s'accorde avec les amendements faits à l'article premier et au titre du bill, retranchez depuis "corporation" dans la ligne 4.

#### *Dans le titre.*

Retranchez "de fidéicommiss et de garantie du Canada-Ouest" et insérez: de fidéicommiss de Canada."

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Perley, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre, demain.

L'honorable M. Angers a présenté à la Chambre un bill (V) intitulé: "Acte modifiant de nouveau l'Acte des Assurances."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour le bill (G) intitulé: "Acte contenant de nouvelles modifications aux Statuts révisés, chapitre soixante-dix-sept, concernant la sûreté des navires," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général mercredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour le bill (K) intitulé: "Acte constituant en corporation l'Association Mutuelle sur la Vie, 'La Canadienne,'" a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Flint, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (R) intitulé: "Acte concernant la compagnie du chemin de fer de la Montagne-de-Bois à Qu'Appelle," ayant été lu,